



PORTAGE QUALIOP ET ADMINISTRATIF

MaJ juillet 2024

Proposez à vos clients des formations pouvant être financées par les fonds de formation grâce à Qualiopi ou soulagez-vous de la gestion administrative

Transmettez vos compétences sans vous soucier de la certification Qualiopi grâce à notre offre de portage administratif. Que vous soyez formateurs indépendant ou structure de formation, l'AFRAT propose de vous faire profiter de sa certification Qualiopi. Elle devient ainsi garante de la qualité de vos formations en s'assurant du respect des exigences qualité du dernier référentiel en vigueur.

POURQUOI ce portage ? Depuis 2022, la prise en charge par des fonds de formations ne peut se faire que si la formation est dispensée par un formateur indépendant ou un organisme de formation certifié Qualiopi. Cette démarche qualité peut être longue et coûteuse. Le portage administratif garantit auprès de vos futurs clients la qualité de votre intervention et vos clients pourront mobiliser les droits et fonds de formation (OPCO, FAF, France compétences, France travail).

LES + DU PORTAGE "AFRAT"

- Bénéficier de la **reconnaissance de l' "AFRAT"** connue pour son expertise
- Bénéficier de la **certification Qualiopi**
- Proposer à vos clients de faire financer vos prestations par les **organismes financeurs** (OPCO, FAF, France travail, France compétences)
- Se soulager des **démarches administratives**
- Profiter de l'expertise en **ingénierie** de l'AFRAT
- Etre accompagné dans le **développement** de votre activité

SECTEURS CONCERNÉS

L'AFRAT œuvre depuis sa création en 1965 en faveur du développement territorial par le déploiement de formations dans différents secteurs professionnels. L'offre de portage, pour être en cohérence avec sa mission et ses valeurs se restreint dans les thématiques suivantes :

- la cuisine et la valorisation des produits
- le tourisme
- la création d'entreprise ou d'activité
- les activités de pleine nature et de montagne
- la transition en montagne
- le développement territorial

PROFIL

- Formateur indépendant ←
- Organisme de formation ←
- Structure avec numéro de déclaration d'activité - NDA ←



Ce projet a été développé par l'AFRAT dans le cadre du programme européen Leader Terre d'Echos avec le soutien de la Communauté de Communes du Massif du Vercors.



EN SAVOIR PLUS SUR LE PORTAGE QUALIOPI

Le portage Qualiopi est une forme de sous-traitance. La différence essentielle est que le sous-traitant négocie le contrat de l'organisme certifié Qualiopi avec le client :

- Commercialement, le client est amené et conservé par l'intervenant sous-traitant.
- Juridiquement, le client est celui de la société qui demande le portage.
- Sur le plan de la qualité, le responsable est la société qui réalise le portage.

FONCTIONNEMENT

Les formateurs devront assurer des prestations de qualité en adéquation avec la certification QUALIOPI.

Pour mener à bien le portage QUALIOPI, un engagement mutuel est nécessaire et il vous faudra suivre le process de portage et fournir différents documents qui vous seront précisés au démarrage du portage.

PRE-REQUIS

- Avoir un SIREN
- Avoir un Numéro de déclaration d'activité (NDA)
- Proposer une formation "professionnelle"
- Dispenser soi même la formation (pas de sous traitance en cascade)

Le portage Qualiopi ne peut être utilisé en vue de mobiliser des financements CPF

VOS ENGAGEMENTS

- Compléter un formulaire en ligne pour détailler la formation concernée
- Détenir les compétences métiers en lien avec la formation et les compétences pédagogiques
- Signer le contrat de sous-traitance
- Formaliser un fiche programme de la formation
- Entretenir le lien commercial avec votre client (lieu, listing participants avec les coordonnées, organisation pratique, convocation, etc) et nous communiquer ces informations
- Préparer l'action de formation et formaliser les documents en accord avec Qualiopi : quizz de positionnement, déroulé pédagogique, supports de formation, évaluation*
- Faire signer les feuilles d'émargement et nous les transmettre
- Nous envoyer votre facture déduction faite du % de frais de gestion avec un bref compte rendu de l'action

NOS ENGAGEMENTS

- Etudier votre demande et vous proposer un entretien téléphonique pour valider mutuellement le portage
- Vous proposer un contrat de sous-traitance
- Editer les devis
- Editer et envoyer les conventions de formation
- Appui dans les démarches pour la prise en charge des formations
- Vous proposer des modèles types pour les différents documents techniques indispensables
- Assurer le suivi administratif avec vos clients
- Valider vos documents techniques en accord avec Qualiopi
- Vous conseiller pour s'assurer de la qualité de la prestation
- Transmettre un questionnaire de satisfaction et analyser avec vous les résultats
- Envoyer les éléments de facturation avec les attestations de formation
- Paiement de la formation à réception du règlement

MODALITES

Vous pouvez nous contacter ou remplir le formulaire en ligne qui nous permettra de vérifier les critères et ainsi votre éligibilité en vue d'un rendez-vous initial

TARIFS

L'AFRAT prélève une commission de 10% à 18% sur le montant facturé à vos clients, selon la durée de la formation et si vous avez un seul client ou des clients individuels

Il n'y a aucun engagement. Vous êtes libre de nous confier les sessions de formation que vous souhaitez et d'arrêter le portage à tout moment

*Un accompagnement "sur mesure" dans l'ingénierie et la conception de la formation est possible. Devis sur demande.

94% de satisfaction générale sur les formations dispensées par l'AFRAT



CONTACT

REFERENTE PORTAGE

Mélanie Durdux

melanie.durdux@aftrat.com

AFRAT

314 chemin du Manoir
38880 Autrans-Méaudre en Vercors
www.aftrat.com



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



Ce projet a été développé par l'AFRAT dans le cadre du programme européen Leader Terre d'Echos avec le soutien de la Communauté de Communes du Massif du Vercors.

